



Strasbourg, 5 octobre 2022

CDCT-BU(2022)02

# **COMITE DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)**

## **BUREAU**

**9<sup>e</sup> Réunion**

**Paris, 4-5 octobre 2022**

---

### **Rapport abrégé et Liste des décisions**

---

Secrétariat de la Division anti-terrorisme  
Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

[DGI-CDCT@coe.int](mailto:DGI-CDCT@coe.int) / [www.coe.int/terrorism](http://www.coe.int/terrorism)

Le Bureau du CDCT, qui s'est réuni les 4 et 5 octobre 2022 sous la présidence de Mme Päivi KAIRAMO (Finlande), a décidé :

### **1. Ouverture de la réunion**

- d'ouvrir la réunion.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

- d'adopter l'ordre du jour.

### **3. Communication de la présidente, des autres membres du Bureau et du Secrétariat**

- de prendre note des informations communiquées par la présidente au sujet des récents développements et activités concernant la lutte contre le terrorisme dans le cadre du Conseil de l'Europe, en particulier de la présentation des travaux du Conseil de l'Europe en la matière proposée par M. Carlo CHIAROMONTE (coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme) lors de la réunion du Groupe COTER de l'Union européenne qui s'est tenue en septembre 2022 et à laquelle la présidente a assisté en qualité de représentante de la Finlande, ainsi que du statut actuel du Rapport sur menaces terroristes émergentes, dont le Comité des Ministres a pris note le 5 octobre 2022.

### **4. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme : activités achevées, en cours et futures du CDCT**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme ;
- d'examiner le calendrier actuel des activités du CDCT et d'exprimer sa satisfaction quant à la mise en œuvre des points restant à traiter dans la Stratégie actuelle d'ici la fin de 2022 et à la poursuite de la mise en œuvre de certains points en 2023.

### **5. Préparation de la prochaine Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme**

- de prendre note des informations communiquées par M<sup>me</sup> Päivi KAIRAMO, présidente du Groupe de travail sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (CDCT-ST), sur les conclusions des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> réunions du CDCT-ST, qui ont eu lieu à Paris le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet pour la première, et les 3 et 4 octobre 2022 pour la seconde ; de prendre également note du fait que le projet de Stratégie sera soumis au CDCT pour examen et approbation lors de sa 9<sup>e</sup> réunion plénière ;
- d'exprimer sa satisfaction quant au fait que le groupe de travail ait achevé l'élaboration du document stratégique et de remercier tous les participants pour leur bonne coopération dans l'élaboration et la révision de la Stratégie.

### **6. Définition du terrorisme**

- de prendre note des informations communiquées par la présidente et le Secrétariat sur le dialogue récemment engagé avec les organes de l'Union européenne concernant les travaux en cours relatifs à la définition du terrorisme ;
- de prendre note des informations communiquées par M. Nicola PIACENTE (vice-président) au sujet des conclusions de la discussion tenue sur ce point lors de la 8<sup>e</sup> réunion plénière du CDCT ;

- d'examiner, en se fondant sur le mandat actuel du CDCT en ce qui concerne l'élaboration d'un instrument juridique relatif à la définition du terrorisme, les étapes procédurales pouvant être envisagées pour l'ouverture de négociations sur la définition du terrorisme et les options juridiques disponibles pour atteindre cet objectif ;
- de proposer au CDCT, lors de sa 9<sup>e</sup> réunion plénière, de prendre une décision finale sur la possibilité d'établir une définition paneuropéenne du terrorisme et d'ouvrir en conséquence des négociations sur un projet d'instrument juridique à cet égard.

### **7. Compilation des meilleures pratiques relatives à la déradicalisation, au désengagement et à la réinsertion sociale (activité 3.1 de la Stratégie)**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur l'état d'avancement de la compilation des meilleures pratiques, et en particulier du fait que le traitement de ce point a pris du retard et qu'il devrait être terminé à temps pour la 10<sup>e</sup> réunion plénière du CDCT, qui se tiendra en mai 2023 ;
- d'encourager l'organisation d'une dernière réunion du groupe de travail pour finaliser le rapport à temps pour son adoption par la Plénière du CDCT en mai 2023.

### **8. Financement du terrorisme**

- de tenir un échange de vues en ligne avec le membre désigné par le CDCT pour faire partie du groupe d'experts conjoint, M. Martynas DOBROVOLSKIS (Lituanie), sur le projet d'analyse et de formuler des orientations sur la révision des recommandations proposées dans le projet d'analyse avant sa distribution aux autres membres du groupe d'experts conjoint ;
- d'exprimer sa satisfaction quant au travail accompli sur ce point et de remercier le membre désigné.

### **9. Bioterrorisme**

- de proposer de reporter la séance thématique d'une demi-journée proposée sur ce point à la 10<sup>e</sup> réunion plénière du CDCT, qui se tiendra en mai 2023, au vu des contraintes liées à l'ordre du jour de la 9<sup>e</sup> réunion plénière.

### **10. Suites données à la Recommandation CM/Rec(2022)8 sur l'utilisation d'informations recueillies dans des zones de conflit comme preuves dans le cadre de procédures pénales relatives à des infractions terroristes**

- de prendre note des informations communiquées par la présidente et le Secrétariat sur les conclusions de la première réunion du groupe de travail, qui s'est tenue les 4 et 5 juin 2022, et sur les projets actuels concernant sa deuxième réunion, qui aura lieu le 14 octobre 2022 ;
- d'encourager la poursuite des discussions sur ce point et l'élaboration éventuelle de lignes directrices lors de la 9<sup>e</sup> réunion plénière du CDCT.

### **11. Lutte contre la Communication, le Recrutement et l'Entraînement Terroristes (activités 1.1, 1.2 et 2.2 de la Stratégie)**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat concernant l'organisation, en décembre 2022 ou début 2023, de la Conférence relative à la mise en œuvre des activités 1.1, 1.2 et 2.2 de la Stratégie.

## **12. Conférence internationale sur les Menaces Terroristes Transnationales émanant des Mouvements Extrémistes Violents émergents et ré-émergents**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat au sujet de la Conférence internationale sur les Menaces Terroristes Transnationales émanant des Mouvements Extrémistes Violents émergents et ré-émergents, coorganisée avec le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, qui devrait avoir lieu les 3 et 4 novembre 2022 à Strasbourg, et d'exprimer sa satisfaction quant aux progrès réalisés et à l'avancement des préparatifs en vue de la Conférence.

## **13. Réseau de points de contact pour l'échange d'informations concernant le statut juridique des victimes du terrorisme (activité 3.3 de la Stratégie)**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur la situation actuelle du Réseau de Points de contact uniques pour les victimes du terrorisme, à savoir que sa cinquième réunion est provisoirement prévue pour début 2023 et qu'à l'ordre du jour de celle-ci figureront des présentations thématiques proposées par plusieurs États au sujet des structures nationales en place en soutien des victimes du terrorisme ainsi que l'élection d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-président(e).

## **14. Réseau de Points de contact 24/7 sur les combattants terroristes étrangers**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur les résultats du « test ping » réalisé par le Secrétariat en septembre 2022 et du fait que la prochaine réunion du Réseau est actuellement prévue pour début 2023.

## **15. Élections**

- d'examiner la manière de pourvoir les postes encore vacants au sein du Bureau, en vue des élections qui auront lieu lors de la prochaine réunion plénière en novembre 2022.

## **16. Questions diverses**

- de prendre note des informations communiquées par la présidente sur la prochaine ratification par la Finlande du Protocole additionnel (STCE n° 217) à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) ;
- de prendre note du rapport du Soufan Center intitulé « Securing the Future Initiative » (SFI) qui sera diffusé, comme l'a suggéré M. Pascal-Hervé BOGDANSKI (Suisse).

## **17. Préparation de la 9<sup>e</sup> réunion plénière du CDCT**

- de tenir un échange de vues sur l'organisation de la 9<sup>e</sup> réunion plénière du CDCT et sur les points qui y seront abordés en priorité ;
- de conseiller au Secrétariat d'inviter le nouveau président du GR-J (Coopération juridique) à prendre la parole lors de la prochaine réunion plénière, ainsi que le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, M. Ilkka SALMI, à intervenir lors de l'une des prochaines réunions plénières du CDCT ;
- de tenir la réunion plénière pendant deux jours et demi entre le 30 novembre et le 2 décembre 2022, en commençant au matin le 30 novembre et en terminant vers midi le 2 décembre.

**18. Adoption du rapport abrégé et de la liste des décisions**

- d'examiner et d'adopter le rapport abrégé et la liste des décisions prises.